formation-ARC.Suisse

Descriptif de formation

Jeudi 11 mars 2027 – 9h30 à 17h00

Loi sur la durée du travail (LDT) – les bases pour la pratique

Tu travailles dans la planification ou la répartition des services ou au sein d'une commission du temps de travail ? Tu souhaites acquérir les notions de base techniques de la Loi fédérale sur la durée du travail (LDT) nécessaires à ton activité ?
Cette formation te permet de te familiariser avec les bases de la LDT et de son ordonnance et de mieux comprendre leur application dans la pratique.

Objectifs

Je…

- → situe la LDT et l'OLDT dans le droit fédéral et retrouve les textes de référence.
- → détermine si une entreprise, une unité ou un poste est soumis à la LDT.
- → maîtrise la terminologie et les formes de participation des travailleurs.
- → calcule la durée du travail d'un tour de service.
- → applique les règles de durée maximale et calcule les bonifications de nuit.
- → identifie le travail supplémentaire et les dépassements, leur compensation et indemnisation.
- → vérifie la conformité des tours de service et de repos, y compris prolongations et réductions.
- → applique les règles de pauses et d'interruptions de travail.
- → gère les jours de compensation, jours et dimanches de repos et leur réduction en cas d'absence.
- → mets en œuvre les règles du service de piquet.
- → respecte les obligations de planification et de communication des services.
- → applique le régime des vacances et sa réduction en cas d'absence.
- → situe les dispositions exceptionnelles par secteur et apprécie les outils de contrôle.

Contenu

Cette formation présente la Loi fédérale sur la durée du travail dans les entreprises de transports publics (LDT) et son ordonnance (OLDT). Les différents thèmes sont abordés de manière concrète, avec de nombreux exemples chiffrés.
Nous abordons les thèmes suivants :

- place de la LDT et de l'OLDT dans le droit fédéral et rôle de l'OFT
- terminologie et champ d'application
- durée du travail
- tours de service
- pauses
- tours et temps de repos
- jours de compensation
- jours et dimanches de repos
- service de piquet

- planification des services
- vacances
- dispositions exceptionnelles par secteur
- outils de contrôle

Animation
Marc Striffeler, Ingénieur en mobilité | Manager en transports publics diplômé

Public cible, nombre de participant·e·s
Planificateurs, répartiteurs et collaborateurs des commissions du temps de travail.
Limité à 12 personnes

Lieu
Salle Syna, Route du Petit-Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne, Tél. : 026 409 78 20

Inscription et désistement
Inscription : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.
Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **mercredi 10 février 2027** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

Frais
Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :
→ **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
→ **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
→ **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
→ **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an
Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : 605.- (documentation de cours et repas inclus)